

SEANCE DU 03/07/2023

DATE DE CONVOCATION : 27/06/2023

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Yannick GOUGEON, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Laurent KERIVEL à Yannick TRINQUART, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Nathalie BLOMMAERT à Sylvie AGAËSSE, Aurélie SAULNIER à Yannick GOUGEON, Nicolas ELLEOUEU à Loïc HERVOIR

ABSENT(S) : Ronan GUIBERT, Florence GOURMELEN, Magali POISSON-VANNIER (excusée),

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick TRINQUART

**Ressources humaines 2023.07.012 SERVICE RESTAURATION – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT
TECHNIQUE A 27,5/35° A COMPTER DU 01/08/2023**

M. le Maire expose qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2022.03.011 du 21/03/2022 relative au budget principal de la Commune,

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'intérêt de créer un emploi permanent d'agent de service au restaurant scolaire, à 27,5/35°, à compter du 01/08/2023,

M. le Maire propose la création, de l'emploi permanent suivant : 1 agent de service polyvalent, à temps non complet 27,5/35°, au grade d'adjoint technique.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle de 6 mois minimum dans le secteur de la restauration. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C. Enfin le régime indemnitaire et la prime de fin d'année seront applicables, selon les délibérations en vigueur.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition de M. le Maire, et DECIDE de créer l'emploi permanent suivant :
 - 1 agent de service polyvalent, à temps non complet 27,5/35°, au grade d'adjoint technique, à compter du 01/08/2023 ;
- DECIDE de modifier le tableau des emplois,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 11/07/2023
Le Maire Norbert Saulnier

